

La [SOCIETE VITREENNE D'ABATTAGE](http://www.sva-jeanroze.com) / T : 02.99.74.65.94 SVA, installée à Vitré (Ille-et-Vilaine), vient d'être condamnée par le conseil de Prud'hommes de Rennes pour le licenciement "sans cause réelle et sérieuse" d'un salarié. Elle va ainsi devoir régler des dommages et intérêts à cet ex-salarié, qui avait été limogé à la suite d'une altercation.

www.sva-jeanroze.com